

Cote G50 aux Archives Départementales du Jura, procès verbal de demande de dispense de consanguinité du 3^e au 4^e degré en ligne collatérale entre Basile GUYON et Marie Marguerite ROMANET, dressé le 15 février 1770 par Ambroise BRASIER CHANEZ, vicaire de Morbier

Images DSC04729 à DSC04735 de Roger Bailly Salins

Résumé

Suppliant : Basile GUYON âgé de 22 ans, de la paroisse de Morbier
Suppliante : Marie Margueritte ROMANET âgée d'environ 20 ans, de la paroisse de Morbier
Témoins : Le Sieur Pierre Claude REVERCHON, notaire de la paroisse de Morbier, y demeurant, âgé d'environ 52 ans. Il a signé *Reverchon* avec une modeste fioriture en dessous.
Claude Antoine MOREL, cloutier de la paroisse de Morbier, y demeurant, âgé de 65 ans. A signé.
Augustin PAGET, menuisier de la paroisse de Morbier, y demeurant, âgé d'environ 40 ans. A signé.
Alexis PERRAD, horloger de la paroisse de Morbier, y demeurant, âgé d'environ 55 ans. A signé *alexis perrard*.

Arbre généalogique

	Souche	
	Pierre GIROD	
	a eut	
Jean François GIROD	1 ^e degré	Marguerite GIROD
a eut		a eut
Jeanne Marie GIROD	2 ^e	Marie Angélique JOBEY
a eut		a eut
Basile GUYON suppliant	3 ^e	Clauda MOREL FOURIER
		a eut
	4 ^e	Marie Margueritte ROMANET
		suppliante

Dans l'extrait des registre de baptêmes de la paroisse de Morbier contenu dans le procès verbal c'est écrit que Basile était fils de Nicolas GUYON et de Jeanne Marie GIROD et qu'il a été baptisé le 2 mars 1748, parrain Augustin GUYON et marraine Marie Anne JOBEZ.